



# LIGNES DIRECTRICES

RELATIVES À LA PROTECTION  
DES MIGRANTS DANS LES PAYS TOUCHÉS  
PAR UN CONFLIT OU  
UNE CATASTROPHE NATURELLE

## MICIC

MIGRANTS IN COUNTRIES IN CRISIS

## LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PROTECTION DES MIGRANTS DANS LES PAYS TOUCHÉS PAR UN CONFLIT OU UNE CATASTROPHE NATURELLE

Ces lignes directrices s'appliquent aux situations dans lesquelles des migrants se trouvent dans un pays touché par un conflit ou une catastrophe naturelle. Elles fournissent des orientations concrètes et pratiques aux parties prenantes locales, nationales, régionales et internationales sur la manière de se préparer et de riposter en cas de crise tout en protégeant et en autonomisant les migrants, en mettant à profit leurs capacités, et en les aidant, de même que leurs communautés, à se relever d'une crise. Les Lignes directrices portent sur tout le cycle d'une crise – préparation, intervention d'urgence et mesures d'après-crise.

### LES LIGNES DIRECTRICES CONTIENNENT DES ORIENTATIONS POUR DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Les **ÉTATS**, à qui il incombe au premier chef d'aider et de protéger les migrants. Les Lignes directrices traitent des rôles et responsabilités des États d'accueil, d'origine et de transit.

Les acteurs du **SECTEUR PRIVÉ**, dont les contributions en tant que fournisseurs de services sont importantes. Les employeurs et les recruteurs jouent un rôle de poids pour protéger leurs travailleurs migrants avant, pendant et après une crise.

Les acteurs de la **SOCIÉTÉ CIVILE**, qui comptent parmi les premiers intervenants et qui sont les défenseurs et les alliés des migrants. Ils peuvent faire le lien entre les pouvoirs publics et les communautés de migrants.

Les **ORGANISATIONS INTERNATIONALES**, qui fournissent une aide directe aux migrants et à leur communauté, ainsi qu'un appui essentiel aux États et à d'autres parties prenantes.

## LES LIGNES DIRECTRICES COMPRENENT DES PRINCIPES, DES LIGNES DIRECTRICES ET DES PRATIQUES

Les **DIX PRINCIPES** sont des règles fondamentales intersectorielles, parfois reprises du droit international. Ils ont pour but d'éclairer, de sous-tendre et d'orienter toutes les mesures prises pour protéger les migrants.

Les quinze **LIGNES DIRECTRICES** sont des suggestions ciblées, organisées par thème et par phase de crise, qui définissent en termes généraux les mesures à prendre pour mieux protéger les migrants.

Les **PRATIQUES** sont une sélection d'exemples qui illustrent les diverses façons dont les parties prenantes peuvent mettre en œuvre les lignes directrices.

## REPERTOIRE DE PRATIQUES EN LIGNE

Un répertoire de pratiques en ligne complète les Lignes directrices. Il comprend une sélection de pratiques actuellement suivies par des États, des organisations internationales, des acteurs du secteur privé et la société civile. Il peut aider les parties prenantes à mutualiser leurs connaissances et leur expertise.

## L'INITIATIVE MICIC

L'initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC), qui est pilotée et coprésidée par les Gouvernements des États-Unis et des Philippines, vise à améliorer la protection des migrants en cas de conflit ou de catastrophe naturelle dans le pays où ils vivent, travaillent, étudient, transitent ou voyagent. Un vaste processus consultatif ouvert à tous, lancé en 2014, a débouché sur l'élaboration des Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans des pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle (les Lignes directrices).

## PROCESSUS CONSULTATIF

Sept consultations régionales ont été organisées avec des États et d'autres représentants clés pour rassembler des éléments factuels et examiner de bonnes pratiques. La société civile a, à l'issue de consultations régionales menées en parallèle, apporté une contribution globale. Trois consultations de parties prenantes ont permis de mobiliser un large éventail d'acteurs de la société civile, d'organisations internationales et du secteur privé.

### POURQUOI LES MIGRANTS ?

Lorsque surgit un conflit ou une catastrophe naturelle, les migrants peuvent avoir besoin d'une aide ciblée. Ils présentent des vulnérabilités, des besoins et des capacités qui leur sont propres et qui peuvent être ignorés en cas de préparation à une crise et pendant l'intervention d'urgence et le relèvement. Les besoins particuliers des migrants en temps de crise découlent notamment des obstacles suivants :

- Barrières linguistiques
- Documents d'identité ou de voyage perdus, détruits ou confisqués
- Travail en milieu isolé et réseaux sociaux limités
- Discrimination
- Prise en compte insuffisante dans les cadres de préparation et d'intervention

## PARTENAIRES

**Coprésidents :** Philippines et États-Unis

**Secrétariat :** Organisation internationale pour les migrations (OIM)

**Autres membres du groupe de travail :**

- Australie, Bangladesh, Costa Rica, Éthiopie
- Commission européenne
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations
- Centre international pour le développement des politiques migratoires
- Institut pour l'étude des migrations internationales (ISIM) de l'Université de Georgetown

Les Lignes directrices existent dans toutes les langues officielles des Nations Unies et peuvent être téléchargées depuis le site Web de l'initiative MICIC.

**CONTACT:**

Secrétariat MICIC

[micicsecretariat@iom.int](mailto:micicsecretariat@iom.int)

[micicinitiative.iom.int](http://micicinitiative.iom.int)

# LES 15 LIGNES DIRECTRICES À L'ÉCRAN

